RÉGULARISATION DES PUCES NON IDENTIFIÉES

Le oui mais de l'ARPT

Le président de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT) n'est pas opposé au prolongement du délai accordé aux détenteurs de puces non identifiées mais avertit que cette décision ne doit en aucun cas conduire à l'essoufflement de l'opération. M. Benfodil, qui intervenait hier sur les ondes de la Chaîne I, justifie sa position par la nécessité de donner une seconde chance aux utilisateurs sans pour autant «casser la dynamique».

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - L'invité de la radio a tenu à rappeler que cette «opération coup-de-poing» n'est pas une première puisqu'il y a deux années, une action similaire a été menée.

«Il faut rappeler que l'identification des puces est inscrite au niveau du cahier des charges. Les opérateurs sont tenus de s'y conformer mais comme nous n'avions pas une culture en la matière, il a fallu mettre le holà. Dans un premier temps, nous avions saisi les opérateurs mais là, nous ciblons directement l'utilisateur. Notre but, ce n'est pas de couper les lignes mais la situation nous a imposé une telle mesure», a expliqué le premier responsable de l'ARPT qui, le 30 avril, procédera à une évaluation des puces régularisées, refusant d'avancer le nombre de celles qui ne le sont pas et qui sont toujours en circulation. M. Benfodil a saisi l'occasion de son passage à la radio pour indiquer que le secteur des télécommunications est en plein essor.

L'Algérie comptabilise aujourd'hui 28 millions d'abonnés pour le mobile, 2 millions pour le fixe avec 12 700 BTS.

Pas moins de 200 000 postes d'emploi ont été créés avec une participation du secteur à hauteur de 4% du total du produit intérieur brut (PIB).

Interrogé au sujet du marché de la téléphonie fixe, l'invité de la radio a avoué que ce segment a quelque peu souffert du boom de la téléphonie mobile mais assure qu'il est promis à un avenir meilleur. Même constat pour le secteur de la poste et les ISP qui, selon M. Benfodil, subissent la loi de la concurrence et non une discrimination quelconque.

N. I.

Lancement de l'idée du roaming domestique

L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) est en phase de préparer un dossier sur le roaming domestique qu'il proposera prochainement aux trois opérateurs. L'idée serait de permettre aux utilisateurs de basculer d'un réseau à celui d'un concurrent en fonction de la disponibilité des BTS. En clair, un usager aura la possibilité de choisir le meilleur réseau en fonction de l'endroit où il se trouve. Le but de cette proposition, selon M. Benfodil, serait d'offrir aux utilisateurs une meilleure qualité de service. Les opérateurs n'ont pour le moment pas exprimé leur position sur une proposition qui n'aboutira qu'au prix de longues négociations, à l'image de ce qui s'est passé pour l'interconnexion

N. I.

BAISSE DES PRIX D'ACCÈS À L'INTERNET HAUT DÉBIT

Forte affluence dans les agences d'Algérie Télécom

«Je n'ai pas cessé de répéter les mêmes explications depuis 8h du matin», lance, d'emblée, M. Yousfi. De son bureau situé à l'entrée de l'agence commerciale d'Algérie Télécom (AT), à la Grande-Poste, cet employé répond avec amabilité aux questions des nombreux clients, internautes potentiels ou simples curieux qui se succèdent pour se renseigner sur les nouveaux prix d'accès à l'internet haut débit.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - Cordial, M. Yousfi donne tous les renseignements sur les trois principales formules d'Algérie Télécom, Easy ADSL, Fawry et Anis, les trois produits qui comptent un peu plus de 200 000 abonnés.

«Dès l'ouverture des bureaux de l'agence, j'ai reçu près d'une cinquantaine de personnes en seulement trois heures», soutient-il, en affirmant que d'habitude, cela ne dépasse guère la trentaine dans la journée.

Au lendemain de l'annonce de la réduction de 50% des tarifs de connexion à internet, l'affluence au niveau des agences commerciales d'AT a sensiblement augmenté. L'abonnement résidentiel illimité de 128 kilobits/seconde, selon la formule Fawry, coûte désormais 650 DA par mois, l'abonnement mensuel illimité de 512 kilobits/seconde passe, quant à lui, de 3 900 DA à 1 450 DA.

«Soit une réduction de plus de 50%», dira M. Yousfi avant d'ajouter que le modem et des mois d'abonnement supplémentaires sont offerts gratuitement pour tout engagement de six mois ou d'une année.

Des tarifs qui ont, semble-t-il, séduit les internautes, nouveaux ou anciens. C'est le cas notamment de Feriel.

Abonnée depuis deux ans chez un opérateur de téléphonie fixe privé, elle a décidé de changer de fournisseur d'accès à internet. «C'est moins cher et plus rapide», dira notre interlocutrice rencontrée à l'agence commerciale d'AT.

Un avis que partagent ses deux copines venues, elles aussi, se renseigner pour prendre un abonnement internet ADSL auprès de cet opérateur public de téléphonie.

Cette baisse des tarifs s'est répercutée sur les prix pratiqués tant pour les particuliers que pour les professionnels chez AT. Ce n'est cependant pas le cas de l'opérateur privé Eepad. Au niveau de l'agence commerciale d'Alger de ce fournisseur d'accès à internet, l'on continue de pratiquer les mêmes tarifs.

«Nous n'avons reçu aucune note officielle de la direction générale sur la réduction des tarifs», nous dira une employée.

Ainsi, le pack Assilabox, internet ADSL à 512 kilobits/ seconde illimité, est cédé à 2 499 DA par mois. Et de l'avis d'un expert en nouvelles technologies de l'information et de la communication, les fournisseurs d'accès à internet privés ne peuvent rivaliser avec AT qui détient un quasi-monopole sur les lignes spécialisées.

Plusieurs providers se sont plaints des prix «prohibitifs» pratiqués par l'opérateur public pour la location des bandes passantes.

Ce qui réduit considérablement les chances de réduction des tarifs chez les providers privés, du moins dans l'immédiat.

Et avec cette réduction des coûts chez AT, la concurrence risque d'être de plus en plus rude. D'autant que cette nouvelle donne mettra dans une mauvaise posture les fournisseurs d'accès à internet privés, déjà en butte à de nombreuses difficultés.

L. M.

ALIGNEMENT DU PRIX DU GAZ AUX INDUSTRIELS

L'Algérie obligée d'aller vers le compromis

L'Algérie, même si elle a des intérêts à défendre et campe encore sur ses positions, devra néanmoins faire un compromis en matière de prix interne du gaz (cession aux industriels) pour ne pas avoir à subir davantage de demandes de concessions.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les travaux du séminaire consacré à l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont poursuivis hier au siège du Conseil de la nation. Premier thème abordé en matinée lors de cette seconde journée, la libéralisation du secteur des services.

Une libéralisation qui «si elle est bien faite et bien soutenue, avec des mesures d'accompagnement, peut être bénéfique», selon un représentant de la Cnuced, Nobert Lebale. Ce dernier précisant qu'il revient à chaque pays de déterminer son niveau de libéralisation et de poursuivre, en toute latitude, ses politiques économiques. Et que cette libéralisation n'affecte en aucune manière la souveraineté de l'Etat ni ne met en cause la pérennité des sociétés étatiques, des services publics ou des biens culturels. Cela même si le représentant de la Cnuced reconnaît l'existence d'un rapport de forces au niveau mondial qui influe. Et Nobert Lebale de souhaiter que l'accession de l'Algérie à l'OMC ait lieu avant la fin du cycle de négociations internationales de Doha à l'échéance incertaine. Ce qui permettrait, selon lui, à notre pays de ne pas avoir à subir de contraintes plus importantes et plus pesantes que celles qu'il aurait rencontrées s'il était déjà membre de plein droit de cette organisation.

L'accession à l'OMC aurait pu avoir lieu le 15 avril 1994

Une accession qui aurait pu survenir le 15 avril 1994, lors de la conclusion des accords de Marrakech qui ont impulsé l'OMC si l'Algérie avait alors un gouvernement effectif et un ministre du Commerce dûment mandaté. C'est ce que Chérif Zaâf, chef de l'équipe de négociateurs algériens auprès du groupe de travail de l'OMC, a laissé entendre lors de la seconde partie de cette matinée.

Une manière pour le négociateur en chef de conforter une récente déclaration présidentielle mais aussi de justifier le retard dans ce processus par la décennie noire.

Et tout en indiquant que l'accession de notre pays à l'OMC est une «option stratégique et irréversible».

Or, où en est justement le processus d'accession à l'OMC ? Selon Chérif Zaâf, ce processus en est à la dernière étape d'élaboration et seconde révision du rapport final et du protocole d'accession.

Abordant l'état d'avancement des négociations multilatérales, Chérif Zaâf a indiqué que les efforts de l'Algérie en vue de son accession, notamment la mise en conformité de son arsenal juridique et réglementaire, ont été bien appréciés par les membres du groupe de travail de l'OMC chargé du dossier Algérie lors de la dernière session du 17 janvier 2008.

Une douzaine de questions encore en suspens

Ainsi, notre pays a reçu une douzaine de questions et poursuit ses négociations autour. Ces questions touchant aux entreprises publiques, la privatisation, le commerce d'Etat, la politique des prix dont le problème du différentiel entre le prix interne du gaz et celui international, le système fiscal, les subventions à l'export, les obstacles techniques au commerce, les défenses commerciales… d'autre part, trente-six textes législatifs et réglementaires ont été promulgués. Concernant les négociations bilatérales, en matière d'offres marchandes et de services, Chérif Zaâf a indiqué le choix, en toute souveraineté, tant d'une approche sélective que d'une approche progressive. En ce sens, quelque 1200 produits sur 6050 positions tarifaires ont été identifiés et notre pays négocie la consolidation des droits de douane, les taux plafonds et périodes de transition dans le secteur industriel. Concernant les services, notre pays s'est engagé à ouvrir au niveau de onze secteurs et de quelque 80 sous-secteurs. Cela même si une vingtaine de paragraphes du projet de rapport final d'accession restent à négocier et maturer selon lui par l'Algérie. Et que des questions émanent encore des Etats-Unis et de l'Union européenne qui font partie des membres du groupe de travail qui n'ont pas encore conclu d'accords avec notre pays, a contrario de la Suisse, de Cuba, Venezuela, Uruguay et du Brésil.

L'alignement du prix du gaz incontournable ?

Et qu'il faudra, selon Chérif Zaâf, faire le tri des questions sur lesquelles nous continuons à résister en dépit des pressions, et en fin de compte, opérer des choix d'ordre politique qui s'imposent.

Tout en précisant qu'il ne s'agit pas de brader des entreprises publiques et de perdre des emplois au profit de l'OMC. Mais en laissant entendre que l'Algérie, même si elle a des intérêts à défendre et campe encore sur ses positions devra néanmoins faire un compromis en matière de prix interne du gaz pour ne pas avoir à subir davantage de demandes de concessions. Suivant l'exemple de l'Arabie Saoudite, en d'autres termes, notre pays devra s'engager obligatoirement concernant l'alignement du prix de cession du gaz aux industriels sur les prix internationaux. Cela même si Chérif Zaâf a rappelé que notre pays possède un avantage comparatif en la matière, que le prix de vente du gaz à l'interne couvre largement les coûts de production, qu'il n'y a pas de subventions déguisées, qu'il n'y a pas de marché international de référence et que Sonatrach négocie librement ses prix à l'export.

Et en précisant que la nouvelle loi des hydrocarbures prend en charge ces aspects et qu'un décret d'application pris en décembre 2007 avait été soumis au groupe de travail de l'OMC.

C. B.